

**MESURES NOMINATIVES
ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Administration centrale

Décision du 30 août 2007 portant nomination de M. Bernard Hubert

(Texte non paru au *Journal officiel*)

NOR : DEVG0700263S

Le directeur général de l'administration,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 19 juin 2007 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2000-426 du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, modifié par le décret n° 2005-474 du 16 mai 2005 ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2000 portant organisation de directions de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 et du 20 juin 2005 ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2000 portant organisation de services et de sous-directions de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001, du 24 décembre 2001 et du 20 juin 2005 ;

Vu le décret du 19 mai 2005 portant nomination du directeur général de l'administration,

Décide :

Article 1^{er}

M. Bernard Hubert, attaché de l'administration de l'équipement, en fonctions à la direction générale de l'administration, sous-direction des affaires juridiques, est nommé chef du bureau du droit de l'environnement et du droit pénal, à compter du 1^{er} septembre 2007.

Article 2

Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le directeur général de l'administration,
E. REBEILLE-BORGELLA